

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 22 octobre 2015
(OR. en)

Conseil des AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Développement) 26 octobre 2015 à Luxembourg

Le Conseil se réunira à partir de 10 heures et sera présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le Conseil débattera de questions liées à l'**action humanitaire**, en vue du sommet mondial humanitaire qui se tiendra les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul, et prendra note des travaux du groupe de haut niveau sur le financement humanitaire créé en mai 2015 par le Secrétaire général des Nations unies.

Les ministres de l'UE chargés du développement tiendront leur premier débat approfondi sur l'avenir des **relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique**, dans l'optique de l'expiration de l'accord de Cotonou en 2020.

Au cours d'un déjeuner commun avec les ministres de l'environnement, les ministres chargés du développement discuteront de la manière de faire avancer la **mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**, intitulé "Transformer notre monde", qui a été adopté lors du sommet des Nations Unies qui s'est tenu à New York du 25 au 27 septembre 2015.

Dans le prolongement de leur précédente session tenue le 26 mai, les ministres chargés du développement reviendront sur les questions "**Égalité hommes-femmes et développement**" et adopteront des conclusions du Conseil sur ce point.

Enfin, le Conseil examinera des questions relatives à **la migration, aux réfugiés et au développement**, en axant le débat sur la manière dont la coopération au développement peut contribuer à répondre le plus efficacement aux défis auxquels sont confrontés l'Europe et ses pays partenaires.

Points presse:

9h45 (à confirmer): Déclaration de la haute représentante, M^{me} Mogherini (à son arrivée)

16h30 (à confirmer): Déclaration conjointe de la haute représentante, M^{me} Mogherini et du Commissaire pour la coopération internationale et le développement N. Mimica

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Action humanitaire

Le Conseil débattrait de questions liées à l'action humanitaire. Les ministres procéderaient à un débat d'orientation en vue du sommet mondial humanitaire qui se tiendra les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul.

L'UE dans son ensemble (la Commission et les États membres) est le premier pourvoyeur d'aide humanitaire au monde. Au seul titre du budget de l'UE, 2,3 milliards d'euros d'aide annuelle sont fournis. Cependant, malgré des contributions record de la part des donateurs à l'échelle mondiale, l'écart entre les besoins humanitaires et le financement disponible pour répondre à ces besoins ne cesse de se creuser. Le sommet, convoqué par le Secrétaire général des Nations unies, réunira pour la première fois de nombreuses parties prenantes qui passeront en revue le système mondial d'aide humanitaire, lequel doit faire face à une augmentation sans précédent du nombre des victimes de conflits et de catastrophes naturelles, qui s'accompagne également des plus importants déplacements de population depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce sommet sera l'occasion de procéder à une évaluation critique de l'état actuel de l'action humanitaire.

Le débat s'appuiera sur une communication récente de la Commission intitulée "Préparatifs en vue du Sommet humanitaire mondial: un partenariat mondial pour une action humanitaire fondée sur des principes et efficace" et le document de travail des services de la Commission qui l'accompagne. Ces deux documents ouvrent la discussion sur les politiques et les outils les plus efficaces pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

La vice-présidente de la Commission Georgieva présentera aux ministres un rapport sur les résultats des consultations menées par les Nations unies dans le cadre du groupe de haut niveau sur le financement humanitaire créé en mai 2015 par le Secrétaire général des Nations unies sera également présenté aux ministres.

[Communication de la Commission intitulée "Préparatifs en vue du Sommet humanitaire mondial: un partenariat mondial pour une action humanitaire fondée sur des principes et efficace"](#)

[Document de travail des services de la Commission](#)

Relations entre l'UE et les pays ACP après 2020

Les ministres chargés du développement tiendront un débat approfondi sur l'avenir des relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans la perspective de l'expiration de l'accord de Cotonou, qui interviendra en 2020. Ils s'appuieront sur la discussion préliminaire tenue par les ministres des affaires étrangères lors de leur session du 12 octobre et examineront plus avant le type de mécanisme qui serait le mieux à même d'assurer la relève afin de promouvoir les intérêts communs après 2020.

Le débat au sein du Conseil sera fondé sur le document de consultation conjoint adopté le 6 octobre 2015 par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission. Ce document lance le débat sur les relations entre l'UE et les États ACP après l'expiration de l'accord de Cotonou, tant sur le contenu souhaité pour le partenariat (des "valeurs partagées" et des "intérêts communs") que sur les moyens de le faire fonctionner au mieux ("vers un partenariat plus efficace").

L'accord de Cotonou a été signé le 23 juin 2000 et vient à expiration le 29 février 2020.

L'UE et les pays ACP entretiennent des relations de longue date, qui remontent à 1975 et à la première convention de Lomé. Aujourd'hui, le partenariat ACP-UE est vaste: il comprend une dimension politique, une coopération économique et commerciale ainsi qu'une coopération pour le développement.

Au cours des deux dernières décennies, des évolutions majeures sont intervenues au sein de l'UE et du groupe des États ACP. L'UE compte à présent 28 États membres. Le groupe des États ACP, composé de 79 pays (tous les États ACP sont parties à l'accord de Cotonou, à l'exception de Cuba), n'a quant à lui jamais présenté une diversité aussi grande. La situation économique de nombreux pays ACP s'est améliorée, alors que d'autres restent confrontés à d'importantes difficultés.

Les partenariats régionaux entre l'UE et l'Afrique, avec les Caraïbes et avec les îles du Pacifique ont été renforcés. Au niveau international, les dirigeants mondiaux viennent d'approuver le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui établit un nouveau cadre mondial pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, assorti d'objectifs ambitieux. Les relations futures devront s'adapter aux nouvelles réalités d'un partenariat multidimensionnel et multipartite.

[Document de consultation conjoint intitulé "Vers un nouveau partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020"](#)

[Relations de l'UE avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\)](#)

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Au cours du déjeuner, les ministres chargés du développement procéderont à un échange de vues avec les ministres de l'environnement sur la manière de mettre en pratique le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté lors du sommet des Nations unies sur le développement durable (New York, du 25 au 27 septembre 2015).

Il comprend un ensemble d'objectifs de développement durable qui sont plus larges que les objectifs du Millénaire pour le développement et qui sont également universels - à mettre en œuvre par tous les pays à la fois dans les politiques internes et externes. Le programme incorpore aussi l'agenda pour l'action d'Addis Ababa sur le financement du développement, agréé en Juillet 2015. Son adoption est l'aboutissement d'un long processus de dialogue et de négociation, associant gouvernements et acteurs non étatiques, qui a été lancé lors du sommet Rio+20 en juin 2012.

Le Programme à l'horizon 2030 répond aux défis mondiaux en promouvant l'éradication de la pauvreté et en tenant compte de tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Les 17 nouveaux objectifs de développement durable et les 169 cibles associées couvrent des domaines clés tels que la pauvreté, l'inégalité, la sécurité alimentaire, la santé, la consommation et la production durables, la croissance, l'emploi, les infrastructures, la gestion durable des ressources naturelles, les océans, le changement climatique et l'égalité des sexes, et des sociétés paisibles et inclusives.

[Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 \(Nations unies\)](#)

Migration, réfugiés et développement

Lors de cette dernière session du Conseil dans la configuration Affaires étrangères avant le sommet de La Valette sur la migration (les 11 et 12 novembre), les ministres de l'UE chargés du développement échangeront leurs points de vue sur les questions interdépendantes que sont la migration et le développement.

A la lumière de la crise actuelle, la discussion du Conseil à venir explorera la contribution possible de la coopération au développement à la réponse de l'UE et de ses États membres. Cette discussion fait suite à la réunion informelle des ministres de l'UE à New York le 23 Septembre, où ils se sont accordés sur l'importance de continuer et accroître leur engagement actuel à la travers la coopération pour le développement pour s'attaquer aux causes profondes de la migration en Afrique et ailleurs.

Une approche globale de la question des migrations et de la mobilité a été adoptée en 2005 et mis à jour en 2011; elle forme le cadre général de la politique extérieure de l'UE en matière de migration, y compris de migration et développement. Le plan d'action pour la période 2014 à 2017 dans le cadre du dialogue UE-Afrique sur la migration et la mobilité est articulé autour de six priorités, parmi lesquelles la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration. Le processus de Rabat, lancé en 2006 en coopération avec les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, la Commission européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), promeut également le dialogue sur la migration et le développement. Dans le même esprit, le processus de Khartoum a été établi en 2015 avec les pays de la Corne de l'Afrique.

Face à la crise sans précédent des migrants et des réfugiés, l'UE a intensifié son action et approfondi sa coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration, au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral. Les ministres dresseront également un bilan des progrès réalisés en vue de créer un fonds d'affectation spéciale d'urgence pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, qui devrait être un des principaux résultats du sommet de La Valette.

Le Conseil sera invité à discuter ces deux principales considérations:

- comment la coopération et l'assistance au développement peut avoir une contribution efficace et à court terme à la réponse à la crise, et
- comment l'UE peut améliorer ses instruments et politiques, y inclus par l'intégration des aspects liés à la migration dans les autres politiques.

[Conclusions du Conseil sur la migration, 12 octobre 2015](#)

[Sommet de La Valette sur la migration, 11 et 12 novembre 2015](#)

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

Égalité hommes-femmes et développement

Afin de donner suite à la session du Conseil qu'ils ont tenue le 26 mai, les ministres examineront comment soutenir la promotion, l'exercice et la défense des droits des femmes et des filles dans les relations extérieures, les programmes et politiques de l'UE.

Afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à travers les relations extérieures et les politiques de développement, l'UE a adopté en 2010 le premier plan d'action sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement, qui s'étendait sur cinq ans. Les ministres devraient adopter des conclusions relatives à un nouveau plan pour les années 2016 à 2020, qui s'appuie sur les progrès accomplis et les enseignements tirés.

Le nouveau plan d'action prévoit que les politiques menées par l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre des relations extérieures devraient être centrées sur quatre domaines essentiels: l'intégrité physique et psychologique des femmes et des filles, les droits sociaux et économiques, la parole et la participation et un changement de la culture institutionnelle afin que les engagements de l'UE soient mieux concrétisés.

Dans ses conclusions, le Conseil devrait définir ses orientations sur la promotion des droits des femmes et des filles et du renforcement du pouvoir des femmes, en particulier dans la coopération au développement.

[Conclusions du Conseil sur l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre du développement, 26 mai 2015](#)

[Document de travail conjoint des services de la Commission et du haut représentant: "Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE \(2016-2020\)"](#)

Autres points

Le Conseil devrait prendre un certain nombre de décisions sans débat (points "A"):

Afghanistan

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'Afghanistan, dans lesquelles il devrait réaffirmer la volonté de l'UE d'être aux côtés de l'Afghanistan et de son peuple dans la phase décisive qu'il a traversée au cours des derniers mois. Il devrait inviter le gouvernement afghan et l'ensemble des partenaires de la région à agir de manière crédible pour mettre un terme au conflit et assurer un environnement stable. Le Conseil se félicitera que l'UE ait décidé d'accepter l'invitation du gouvernement afghan à coprésider la prochaine conférence ministérielle globale sur l'Afghanistan qui aura lieu à Bruxelles en 2016.

[Relations de l'UE avec l'Afghanistan](#)

Burundi

Le Conseil devrait approuver un projet de lettre invitant les autorités burundaises à des consultations en application de l'article 96 de l'accord de partenariat UE-ACP (accord de Cotonou). L'objectif des consultations est d'encourager le Burundi à s'engager à prendre des mesures dans un délai donné dans les domaines sensibles que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, sur la base des principes énoncés dans les accords d'Arusha. Cette décision doit être prise dans le cadre de l'action menée par l'UE pour soutenir les efforts que déploie la communauté internationale, en particulier la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'Union africaine, afin de parvenir à une solution politique durable à travers un dialogue inter-burundais.

[Relations de l'UE avec le Burundi](#)

La cohérence des politiques au service du développement

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la cohérence des politiques au service du développement (CPD), dans lesquelles il réaffirmera que cette cohérence est capitale pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement menée par l'UE. Dans ces conclusions, le Conseil invitera la Commission et le SEAE à présenter des propositions concrètes en vue d'une meilleure intégration de la CPD dans l'approche définie par l'UE pour la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Le Conseil exposera les principaux objectifs et priorités de l'Union européenne pour la 14^e session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIV), qui établira le programme de travail pour la période 2016-2020. Le Conseil devrait notamment demander que la CNUCED joue un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cadre stratégique de l'UE pour la Corne de l'Afrique

En réponse aux défis actuels et plus prononcés récemment dans la Corne de l'Afrique, le Conseil devrait adopter le plan d'action régional de l'UE en faveur de la Corne de l'Afrique pour la période 2015-2020. Le plan d'action présente l'approche globale de l'UE et complète les politiques existantes, en particulier le cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique adopté en 2011. Il présente les orientations stratégiques de l'UE pour ses activités en 2015-2020. Le Conseil réaffirmera l'attachement de l'UE à poursuivre une coopération étroite avec les partenaires de la région en mettant à profit tous les instruments existants pour soutenir la paix, la stabilité, la croissance durable et la prospérité.